



REQUA LA
SUBDIVISION ADMINISTRATIVE DES ILES-SOUS LE VENT
DATE
17 SEP. 2012 2328

ARRETE MUNICIPAL N° 07/2012 du 13 septembre 2012
Portant autorisation d'ouverture au public de l'école primaire de HAAPU

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE HUAHINE,

- Vu la Loi organique n° 2004-192 du 27 Février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 Février 2004 modifiée, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française ;
- Vu l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 Octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu le Décret n° 2008-1020 du 22 Septembre 2008, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu le Code de l'Aménagement de la Polynésie française ;
- Vu les certificats de conformité n°000246/MAE.AU.ISLV du 18 février 2011 et n°11-123-2/MAA/AU.ISLV délivré le 28 août 2012;

ARRETE

- Article 1 :** Est autorisée l'ouverture au public de l'école primaire de HAAPU, sise sur la parcelle cadastrée n°01 section HR de la terre « TEOOHU » dans la commune associée de HAAPU à compter du lundi 17 septembre 2012 ;
- Article 2 :** Ce lieu sera exploité conformément aux dispositions prévues en matière de sécurité pendant toute sa durée d'exploitation.
- Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- Article 4 :** Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,



Félix FAATAU

Contrôle a posteriori

Acte rendu exécutoire
après réception en Subdivision

le **17 SEP. 2012**
et publication ou notification

du **18 SEP. 2012**
avec date d'effet

le **18 SEP. 2012**

Le Maire,



Félix FAATAU